

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 28 Mai 2015

Comité Paralympique et Sportif Français  
42 rue Louis Lumière - 75020 PARIS

### ***Etaient présents :***

**Les représentants des fédérations membres :** Jacques Astrou (FF Basket ball), Jean-Michel Buniet (FF Triathlon), Charles Gandia (FF Golf), Vincent Hohler (FF Canoë-kayak), Gérard Masson (FF Handisport), Jean-Jacques Mulot (FF Aviron), Tom Nagel (FF Baseball softball), Dominique Ohlmann (FF Tir à l'arc), Roger Piarulli (FF Taekwondo), Richard Remaud (FF Badminton), Marc Truffaut (FF Sport Adapté)

**Nombre de voix : 68**

**Nombre effectif de voix : 55**

**Ainsi que les membres du Conseil d'Administration :** Emmanuelle Assmann, Laurent Allard, Roy Compte, Catherine Fayollet, Yves Foucault, Jean Paul Moreau, Stephane Tardieu (représentant des athlètes)

Et Bénédicte Normand - déléguée générale du CPSF, Raphaële Sablayrolles Terquem - commissaire aux comptes, Arnaud Dezitter – secrétaire général du CNDS

### **1/ Accueil de la Présidente Emmanuelle ASSMANN**

La présidente salue l'ensemble des personnes présentes (représentants des fédérations et membres du CA) et les remercie de leur présence pour cette 2<sup>ème</sup> assemblée générale organisée en 2015.

Une minute de silence est observée en mémoire de Jean Philippe Robin, champion paralympique en tennis de table.

### **2/ Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 22 janvier 2015**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **3/ Rapport moral et d'activités 2014 + Perspectives 2015**

#### **Les membres**

2014 est la première année pleine suite aux changements de statuts et à l'ouverture du CPSF à toutes les fédérations sportives souhaitant s'investir dans le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap. En 2014 la CPSF compte 14 membres :

- Membres actifs fondateurs :
  - Fédération Française Handisport
  - Fédération Française du Sport Adapté
  
- Membres actifs issus du collège paralympique :
  - Fédération Française Tir à l'arc
  - Fédération française d'Equitation
  - Fédération Française de Tennis
  - Fédération Française de Triathlon
  - Fédération Française de canoé-kayak
  - Fédération Française d'Aviron
  
- Membres associés :
  - Fédération Française de Natation
  - Fédération Française de Golf
  - Fédération Française de Baseball et Softball
  - Fédération Française de Basket Ball
  - Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées
  - Fédération Française de Badminton

### **L'organisation du CPSF**

En 2014 le conseil d'administration a affiché sa volonté de progressivement se professionnaliser. Cela a été marqué par l'arrivée de la déléguée générale Bénédicte Normand ainsi que de la chargée de communication Héléna Haverland. Le CPSF a également pu compter au quotidien sur le soutien de ses membres et notamment la FFH (administratif international, comptabilité, communication avant mai 2014). D'un point de vue statutaire, l'assemblée générale du CPSF a dû se prononcer en 2014 sur la modification des conditions d'affiliation des nouveaux membres (validation par le CA) et a vu la démission de la représentante des athlètes de haut niveau au conseil d'administration, pour raison personnelle.

<b>Organiser et structurer la délégation française lors des Jeux Paralympiques</b>
--

#### **Les Jeux Paralympiques 2014 à Sotchi**

Les résultats sportifs obtenus à Sotchi sont bons puisque la France termine **5<sup>ème</sup> nation** au tableau des médailles avec 5 médailles d'Or, 3 d'argent et 4 de bronze.

Il faut également noter que près de 80 % des sélectionnés ont obtenu une place de finaliste. Le CPSF a eu un rôle important dans le dispositif de sélection mis en place et de ce fait dans le sens et l'objectif donné à l'ensemble de la délégation. Le comité paralympique de sélection a, dans ses grands principes, choisi de privilégier les potentiels médaillables. Cela a permis d'envoyer aux Jeux une équipe resserrée et d'organiser l'ensemble du staff autour des sportifs les plus performants.

Il nous faut également noter la qualité de la préparation sportive qui a été réalisée et prise en charge par la FFH.

#### - Ressources humaines

La préparation de la délégation pour Sotchi s'est faite sans délégué général et le CPSF a dû s'appuyer, pour mener à bien sa mission, sur des ressources humaines extérieures. La FFH

(cadres techniques + salariés), compte tenu de son expérience et de son expertise, s'est fortement investie. Pour les Jeux Paralympiques de Rio, le CPSF devra trouver du personnel et/ou continuer de s'appuyer sur les moyens humains des fédérations et particulièrement de la FFH.

- **Médiatisation du sport paralympique**

La retransmission de 60h de direct sur France 4 a été une opportunité et peut être considérée comme un succès d'autant que les audiences ont été satisfaisantes. Cela a de plus été accompagné de nombreux sujets, entretiens dans différents médias français. Les attentes des journalistes vis-à-vis des sportifs paralympiques sont de plus en plus importantes ainsi que les sollicitations (50 représentants de médias français accrédités à Sotchi contre 5 en 2010). Le sport paralympique entre dans une nouvelle ère qu'il faut apprendre à gérer et les problématiques liées à la communication devront faire l'objet d'une attention particulière à Rio.

## **Les Jeux Paralympiques 2016 à Rio**

En 2014 l'activité s'est concentrée autour de 3 objectifs :

- **Construire une culture paralympique commune**

Pour la 1<sup>ère</sup> fois la délégation française sera composée de 5 fédérations aux cultures différentes. Plusieurs réunions de travail en bipartite avec les fédérations ou en groupe ont été organisées par le CPSF. Sur les questions liées à la performance, le CPSF et la MOP (INSEP) se sont accordés sur l'intérêt de mettre en place des temps de travail communs.

- **Elaborer la procédure de sélection**

Le CPSF a publié les grands principes de sélection aux Jeux Paralympiques de Rio en novembre 2014. Ce document sert de base aux critères de sélection que les fédérations nationales devront élaborer pour mars 2015. Les grands principes de sélection sont importants car ils fixent l'état d'esprit dans lequel le CPSF souhaite emmener la délégation (la performance) et donnent un cadre aux 5 fédérations. Ce document a donc fait l'objet d'une attention particulière, d'échanges avec la MOP, le CNOSF et les fédérations avant d'être soumis pour analyse au « groupe experts ».

Suite aux travaux et propositions de ce dernier, le comité paralympique de sélection (commission du CPSF), seul décisionnaire sur les sujets traitant des sélections, a validé le document pour publication.

- **Repérer les besoins logistiques** (Transport, hébergement, club France, organisation sur place...)

La visite exploratoire avec le CNOSF en mai 2014 a permis d'avoir une première approche des sites et de l'organisation qui a été complétée par la participation de la déléguée générale et du trésorier du CPSF aux journées portes ouvertes organisées par le comité d'organisation de RIO en direction des comités paralympiques nationaux en décembre 2014. Le CPSF s'est rapproché du CNOSF afin d'envisager un appel d'offres commun concernant les transports voyageurs et le fret mais il n'y a pas eu d'avancées significatives sur le sujet en 2014. Parallèlement et bien que le CNOSF n'ait pas conclu de partenariat, le CPSF envisage de démarcher Air France courant 2015.

Le CPSF a pris la décision d'externaliser la billetterie et a lancé un appel d'offres couvrant ce poste ainsi que les voyages supporters.

## **Les autres grandes compétitions internationales**

Les équipes de France ont une nouvelles fois brillées sur la scène internationale paralympique avec 112 podiums au total.

## **Valoriser et mieux faire connaître le Comité Paralympique et Sportif Français**

Durant l'année 2014 le CPSF s'est organisé pour poser les bases de son action auprès des fédérations affiliées et valoriser le mouvement paralympique au niveau national.

Un travail important, tant en matière de communication que de représentation, a été réalisé afin de positionner le CPSF auprès des fédérations et des acteurs du sport. Cela devrait aboutir en 2015 et 2016 à une meilleure reconnaissance du mouvement et à un intérêt accru des fédérations pour le CPSF.

L'année 2014 a été l'occasion de s'interroger sur la place du CPSF et sur sa plus-value. L'ensemble des interventions et rencontres réalisées par la présidente du CPSF et la déléguée générale en 2014 ont en effet confirmé que le rôle du CPSF restait confus pour de nombreux acteurs du sport et que la prise en compte des problématiques liées aux sportifs en situation de handicap et au Paralympisme était souvent partielle.

### **Communiquer**

L'ambition du CPSF en 2014 était d'avancer sur sa stratégie de communication et l'embauche en mai d'une chargée de communication a constitué un atout considérable pour avancer sur ce chantier.

Son action a permis de :

- Créer du contenu et le diffuser
- Valoriser les actions nationales et internationales du CPSF et des fédérations membres

Le site internet du CPSF est régulièrement alimenté d'articles de fond (actions au national et à l'international, actions des fédérations partenaires) et une newsletter mensuelle (hors Jeux Paralympiques) a été mise en place en décembre 2013 afin de partager l'actualité avec le mouvement sportif, les institutionnels et les médias.

Les supports de communication du CPSF (site internet, Facebook, tweeter, newsletter) constituent un bon outil pour donner de la visibilité à ses membres. La page Facebook a en effet atteint en 2014 46 500 fans alors qu'ils étaient 19 000 en 2013 et le site internet a reçu 300 000 visiteurs. Bien évidemment la médiatisation de Sotchi et les excellents résultats des français y ont largement participé. Le recrutement d'une chargée de communication permet de faire vivre les réseaux sociaux et les fédérations affiliées ont fait remonter les effets positifs sur leur propre fréquentation lorsqu'ils profitaient de la mise en lumière du CPSF.

### **Organiser**

Le CPSF s'est également attaché, pour se faire connaître et développer des repères communs à l'ensemble des acteurs, à organiser des prises de parole autour d'événements propres.

La commande d'une étude autour des valeurs véhiculées par les sportifs paralympiques relève de cette stratégie et on dénombre plus de 10 retombées médias directement liées à cette étude (dont le Parisien, direct Matin, l'Equipe, Francs Jeux...).

L'organisation d'un déjeuner-débat autour de Philip Craven, président de l'IPC, le 18 décembre 2014 a également été l'occasion de fédérer les acteurs du mouvement autour des valeurs du Paralympisme mais également de renforcer le positionnement du CPSF auprès des acteurs institutionnels. La venue de Philip Craven a également été l'occasion pour le mouvement paralympique français d'être reçu par le Président de la République et le Ministre chargé des sports. Cet événement a été l'occasion de mettre en avant le mouvement paralympique, notamment par des articles dans des médias nationaux importants (l'Equipe.fr, le Figaro.fr, Francs Jeux, Ouest France...). Il a également marqué une reconnaissance du CPSF qui durant l'année 2014 a beaucoup œuvré pour représenter et valoriser le mouvement.

## **Représenter**

La présidente, les membres du bureau du CPSF et la déléguée générale, chacun à leur niveau, ont eu un travail important de représentation auprès des acteurs publics et du mouvement sportif afin de :

- Développer les relations avec les fédérations adhérentes et créer une culture commune (réunions bipartites, groupes de travail, déplacements sur les compétitions afin de rencontrer l'encadrement, les sportifs, les élus en charge des dossiers).
- Représenter le CPSF dans des réunions publiques
- Valoriser les spécificités du mouvement paralympique et les actions du CPSF auprès des acteurs publics. Cela s'est traduit par la présence du CPSF au Conseil National du Sport (CNS) et 3 de ses commissions (excellence sportive, valeurs et éthique du sport, CERFRES), à un certain nombre d'opérations ou de travaux portés par le ministère chargé des sports (projet loi Sport, statut des sportifs avec audition de la commission Karaquillo, réception des athlètes, fonds de soutien audiovisuel...) et celui de la Défense (Rencontres Militaires Blessures et Sport, Centre National des Sports de la Défense) mais également à sa contribution aux travaux de l'INSEP ou de la direction des sports (ex : bilan Jeux Paralympiques de Sochi).

Le CPSF a élargi sans contexte son audience durant l'année 2014 et la mise en place de points réguliers avec le directeur des sports est une façon de reconnaître la place du mouvement paralympique. Pour autant le travail est loin d'être abouti : le CPSF n'a toujours pas de reconnaissance législative et la problématique paralympique n'est que rarement anticipée dans les dossiers.

- Trouver sa place auprès du CNOSF et organiser des synergies et des complémentarités

La réflexion autour de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a été l'occasion de tisser des liens plus étroits avec le CFSI et le CNOSF. Le mouvement paralympique a participé aux différents ateliers visant à faire des propositions sur l'impact et l'héritage des Jeux et le CPSF a été associé aux différents travaux et événements clés en lien avec ce projet. Il y a eu, durant 2014, un véritable changement de regard sur la partie paralympique du projet Jeux. D'accessoire elle est devenue un élément à part entière du projet même s'il reste du chemin à parcourir pour qu'elle en soit au cœur.

L'ambition olympique et paralympique a été le point de départ d'une volonté du CPSF et du CNOSF de renforcer leurs collaborations sur des sujets transversaux (délégations aux Jeux Olympiques et Paralympiques, sujets de politique sportive générale, ambition olympique et paralympique 2024). Dans cette perspective ils ont décidé d'organiser des réunions trimestrielles à partir de 2015. Le dernier CA 2014 du CNOSF a également approuvé la présence du CPSF avec voix consultative au sein de son conseil d'administration. Cette proposition devra être approuvée par l'AG 2015 lors du vote des nouveaux statuts.

Le CPSF a bien entendu proposé une réciprocité au CNOSF.

## **Coordonner**

Le travail de positionnement du CPSF consiste à en faire le représentant principal du mouvement paralympique composé des fédérations spécifiques mais également des fédérations sportives disciplinaires. Dans cette perspective, le CPSF s'est organisé pour devenir un lieu de coordination et d'échanges (ex : groupe de classification) et le point d'entrée de programmes s'adressant à plusieurs fédérations (ex : parcours athlète emploi – Adecco).

La révision du code de classification IPC a été l'occasion pour le CPSF de démontrer son action de coordination. Un temps d'échanges a eu lieu durant le dernier trimestre 2014 afin de recueillir le point de vue des différentes fédérations et d'élaborer un retour commun à l'IPC. Il a permis à l'ensemble des participants de s'enrichir des points de vue des autres. L'objectif est de faire vivre ce groupe, non seulement sur les questions liées à la révision du code de classification mais également sur les stratégies de classification mises en place par les fédérations. Le CPSF a un rôle d'animation et de mutualisation des expériences et il paraît opportun qu'en 2015 le groupe classification traite des différentes questions liées à ce sujet.

Afin de faciliter le travail des différents membres sur la révision du code de classification, le CPSF a entrepris de traduire les différents textes en français. Il a été soutenu en cela par le ministère chargé des sports (direction des sports et CREPS de Bourges) qui a mis une personne à disposition du comité paralympique pour effectuer ce travail. Cela a constitué un vrai plus pour le comité et ses adhérents.

### **Renforcer la présence et l'influence française au sein des instances internationales**

Il y a, actuellement, 3 français élus ou cooptés à un organe de l'IPC :

Un membre coopté du bureau exécutif de l'IPC (B. Bourigeaud)

La présidente de la commission IPC tir sportif (G. Briez)

Un membre du conseil des athlètes IPC (A. Assoumani)

Parallèlement, la France dispose de relais importants parmi les membres affiliés à l'IPC :

M. Truffaut, président de la FFSA et secrétaire général du CPSF, est membre du bureau exécutif de l'INAS ; Rudi Van Den Abbeele est membre du bureau exécutif de l'IWAS.

Gérard Masson (président de la FFH et vice-président du CPSF) est membre de la commission sport pour tous du CIO.

Les élections ayant eu majoritairement lieu en 2013, le CPSF s'est efforcé, en 2014, de poser les bases d'une stratégie d'influence au sein de l'IPC en cherchant à créer du lien et à être force de propositions. Cette stratégie de positionnement a commencé à porter ses fruits puisque sur les 3 candidatures soutenues par le CPSF pour intégrer l'IPC, 2 ont trouvé une issue positive (Cyril Moré à la commission Jeux Paralympiques ; Christian Femy dans le groupe de travail placé auprès de la commission technique ski alpin)

L'année 2014 a été l'occasion de réellement identifier les actions où le CPSF pouvait se positionner et donc gagner en influence.

La stratégie du CPSF s'est déclinée selon plusieurs axes :

- **Etre présent dans les différents rendez-vous institutionnels internationaux**

(forum européen sur le leadership féminin, regroupement IPC) et sur les compétitions internationales (Jeux paralympiques de Sotchi, championnats d'Europe IPC de natation, d'athlétisme et championnats du monde de tennis de table).

- **S'organiser pour porter un point de vue**

Le CPSF a été attentif à répondre aux sollicitations de l'IPC sur les questions de fond et particulièrement dans le cadre des consultations sur le plan stratégique 2015-2018 et sur la révision du code IPC de classification.

3 membres du CPSF (présidente, secrétaire général, déléguée générale) se sont rendus à Berlin afin d'échanger du 3 au 5 octobre 2014 sur les orientations stratégiques de l'IPC. Près de 260 personnes étaient présentes et représentaient les NPC, les IF et les IOSD.

Tant dans ses propositions concernant le plan stratégique que dans celles du code de classification, le CPSF s'attache à valoriser la performance sans céder à la facilité de ne mettre en scène que les handicaps les plus légers et médiatiques.

- **Accompagner les fédérations à former leurs classificateurs**

La classification est un sujet stratégique et le travail visant à positionner la France sur cette question (cf. code de classification) doit s'accompagner d'une augmentation du nombre de classificateurs français. Cet objectif prendra du temps et doit passer par la définition d'une stratégie nationale de formation pilotée par le CPSF (cf. rôle de coordination).

En 2014, le CPSF a accompagné financièrement 2 disciplines (athlétisme, natation) dont les responsables ont mis en place des formations. 2 français ont participé à celle organisée pour devenir classificateur international en natation. La commission d'athlétisme a choisi de mettre en place une formation nationale de classificateurs afin de développer le vivier et de repérer ceux ayant le potentiel de devenir internationaux afin de mieux les suivre.

#### **4/ Vote du rapport d'activité**

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

#### **5/ Rapport financier 2014**

Laurent Allard le trésorier du CPSF présente l'ensemble des comptes à l'assemblée générale.

Le bilan financier des Jeux paralympiques d'hiver 2014 s'établit à 787 601 € pour une prévision à hauteur de 796 112 €.

Toutes les prévisions ont été dans l'ensemble respectées. Les annulations de dernière minute en raison de la crise en Ukraine (invités du Ministère, de la direction des sports et du CNDS) n'ont pas permis de récupérer les frais engagés et toutes les factures (transport, hébergement, club France) ont dû être réglées intégralement.

Le budget de fonctionnement s'établit à 170 797 € pour une prévision de 172 000 €. Les prévisions ont été respectées avec un effort supplémentaire sur la communication (hors jeux paralympiques) qui était jusqu'à présent réduite à sa plus simple expression.

Les comptes consolidés (Sotchi + fonctionnement) présente un résultat excédentaire de 22 383,71 €.

Le trésorier propose d'affecter le résultat positif en report à nouveau sur le budget prévisionnel 2015.

#### **6/ Lecture du rapport sur les comptes annuels de la commissaire aux comptes Mme Raphaële SABLAYROLLES - TERQUEM**

#### **7/ Approbation des comptes 2014 et affectation du résultat**

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes 2014 du CPSF et décide d'affecter en report à nouveau l'excédent de 22 383,71€

#### **8/ Lecture du rapport spécial de la commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Après lecture du rapport spécial de la commissaire aux comptes sur les conventions réglementées les conventions sont approuvées à l'unanimité.

## 9/ Présentation du budget prévisionnel 2015

Le trésorier présente à l'assemblée générale le budget prévisionnel du CPSF pour l'année 2015.

2015 étant une année sans jeux le budget prévisionnel ne prend en compte que le fonctionnement du CPSF ainsi que pour la première fois un stage de regroupement des médaillés mondiaux et de l'encadrement des disciplines susceptibles de participer aux jeux paralympiques de Rio. Le budget prévisionnel s'élève à 266 000 €.

## 10/ Vote du budget 2015 et approbation des cotisations 2016

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité

Le montant des cotisations est approuvé à l'unanimité

Membres fondateurs : 10000€

Membres gérant une discipline paralympique : 2500€

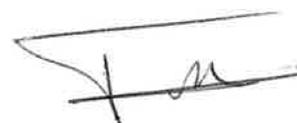
Membres discipline paralympique : 1500€

Membres discipline non-paralympique : 1000€

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôture l'assemblée générale avec la projection d'un film sur l'historique de l'IPC.



La Présidente  
Emmanuelle ASSMANN



Le Secrétaire Général  
Marc TRUFFAUT